



Tulle, le **16 MAI 2022**

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL FIXANT LES MODALITÉS DE SURVEILLANCE, DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES AMBROISIES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

Rappel sur les modalités de la consultation

Une consultation du public relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement a eu lieu au sujet du projet d'arrêté fixant les modalités de surveillance, de prévention et de lutte contre les ambrosies dans le département de la Corrèze.

Cette consultation s'est déroulée du 19 mars au 8 avril 2022 inclus.

Le projet d'arrêté a été mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État en Corrèze.

Les observations ont été recueillies via une boîte courriel dédiée.

Contribution du public

Dans le cadre de la consultation, 1 seule observation a été transmise, par voie électronique.

Synthèse des observations :

- « A mettre en place au plus vite »

La directrice départementale des territoires,


Marion SAADÉ